



CENTRALE CANINE

Association Française du Cane Corso
En la personne de son Président
Monsieur Dominique VIZZARI
Les Croyes
1610, route de la Bastide
84240 GRAMBOIS

Aubervilliers, le 20 février 2019

Sec/MM/am

Monsieur le Président,

Nous vous informons que le Comité de la Société Centrale Canine, dans sa réunion du 12 décembre 2018, a approuvé votre demande d'interdiction de la confirmation des chiens de la race Chien de cour italien, nés après le 1^{er} juillet 2019 ayant subi une caudectomie, conformément au standard N°343 de la FCI, décision qui avait été validée par la Commission Zootechnique et des Standards en date du 8 novembre 2018.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Michel MOTTET
Président de la Société Centrale Canine

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

